



Digne-les-Bains, le 5 décembre 2017

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
BILAN DES CONTRÔLES RENFORCÉS DU WEEK-END
DU 1^{ER} AU 4 DÉCEMBRE 2017**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 1^{er} au 4 décembre 2017** sur l'ensemble du département.

Sur 689 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 1 conduite en état alcoolique ;
- 13 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 1 rétention de permis de conduire.

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 29 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

Le saviez-vous ?

Chaque année en France, il y a environ 70 000 collisions entre véhicules et animaux sauvages. Ces collisions provoquent des dégâts matériels importants, mais aussi des dommages corporels graves et parfois mortels. En France, 13 personnes ont été tuées en 2016 dans ces conditions.

Redoublez de prudence quand vous apercevez le panneau « Danger : animaux sauvages ». **Surveillez les abords de la route et ralentissez.**

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence